APPRENTI IMPRIMEUR.

ON a besoin à ce bureau d'un jeune homme sachant lire et écrire, comme apprenti imprimeur.

A vendre à ce bureau.

UN PORTRAIT-CROQUIS DE

J. F. PERRAULT ECR.

A VENDRE.

PAPIERS PEINTS

De J. H. DUFOUR et LE ROY de PARIS.

PAUL ET VIRGINIE, paysage grisaille en trente feuilles sur papier grand Raisin, et quelques pièces de bordure.

P. GINGRAS, JUNR.
Rue Lamontagne, No. 11.

Québec, 11 Octobre 1842.

Pelleteries, Hardes, Marchandises.

LE Soussigné offre en vente à ses magasins Rue Lamontagne No. 11 et Rue Champlain No. 348, un grand assortiment de Marchandises Sèches, Hardes de toutes sortes, Casques, et gants. Le tout AU PLUS BAS PRIX.

Gants d'imitation de Loutre,
Do. Loup-marin gris,
Do. do. noirs,
Do. Nustrie,
Casques d Loup-marin du sud,
Do. d Martre,
Casques d'imitation de Martre,
Do. Rat-musqué,
Do. Neustrie,
Do. Astracan,
Do. Vison,

PIERRE GINGRAS, JUNR.

Québec 3 octobre.

LE

CALENDRIER

DU CANADA POUR 1843.

DESTINÉ principalement à indiquer pour chaque jour les Evènements Chronologiques et historiques du pays et les solennités de l'Eglise.

Prix 3d chaque 2s. 3d. la douzaine.

A vendre par
W. COWAN, ET FILS.
et T. CARY, ET CIE.

Québec, 16 Nov. 1833.

MANUFACTURE DE

Papier et Tapisserie du Canada.

LES soussignés *informent* leurs pratiques et le public qu'ils ont transporté leur magasin de papeterie dans la maison joignant la Banque de Montréal, où ils ont en mains une quantité de papier à imprimer de toutes sortes.

—AUSSI—

Une quantité de TAPISSERIE de toutes sortes de patrons et à bas prix.

Ils continuent d'acheter des

VIEUX CORDAGES, GUENILLES de toutes sortes COUPURES DE PAPIER,

McDONALD & LOGANS.

16 Juin 1842.

A VENDRE.

100 ACRES de terre dans le Township de Broughton No. 25 au 9ème. rang. S'adresser au bureau du Fantasque.

Québec 27 Octobre, 1842.

ANNONCES DU GOUVERNEMENT CIVIL.

CANAL DE LACHINE.

ON recevra au bureau de la Commission des Travaux Publics à Kingston, jusqu'au MERCREDI 14 DECEMBRE, à MIDI, des soumissions pour l'agrandissement d'environ deux milles du CANAL de LACHINE, dans sa partie supérieure. L'ouvrage consistera principalement en excavation du roc.

L'ouvrage sera divisé en sections de 220 verges chacune, et l'on recevra des soumissions, pour une ou plusieurs sections.

Pour plus amples informations, s'adresse à M. CHS. ATHERTON, ingénieur civil, petite rue St. Jacques, No. 18, à Montréal, dès, ou après le MERCREDI 30 NOVEMBRE courant.

Les soumissions, cachetées, signées par deux cautions solvables, résidant dans la province, et endossées:—"SOUMISSIONS, POUR LE CANAL DE LACHINE," devront être adressées à T. A. BEGLEY, Ecuyer, Secretaire de la Commission des Travaux Publics.

T. A. BEGLEY
Secrétaire de Commission des Travaux Public.

Kingston, 14 novembre 1842.

CIRCULAIRE.

DOWNING STREET, 20 AOUT, 1842.

MONSIEUR,

J'ai l'honneur de vous transmettre, pour être publiée dans la Colonie qui est sous votre Gouvernement, une copie d'un ordre de Sa Majesté en Conseil, établissant la réduction du taux des honoraires pour les causes en Appels entendues par le Comité Judiciaire du Conseil Privé, en même temps que la copie d'un ordre émané de ce Comité, transférant la taxation des frais des mains des Maîtres de la Cour de Sa Majesté à Westminster, au Maîtres de la Cour d'Appels au Bureau du Conseil Privé

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,
Votre obéissant et très fidèle Serviteur.

(Signé) STANLEY.

Au très Honorable
SIR CHARLES BAGOT.

A LA COUR AU PALAIS DE BUCKINGHAM,
LE 11ME JOUR D'AOUT 1842.
PRESENTE,
Sa très Gracieuse Majesté la Reine, en Conseil.

VU qu'il a été lu ce jour au Conseil une représentations venant du Comité Judiciaire du Conseil privé, en date du 10 août courant, et conçu dans les termes suivants:

"Les Lords du Comité Judiciaire ayant pris en considération le tableau d'après lequel les frais des causes en Appels, et les autres matières référées par votre Majesté à ce Comité, sont ordinairement taxés par les Maîtres de la Cour du Banc de la Reine, ou d'autres personnes auxquelles leurs Seigneurs ont, de temps à autre, référé la même chose; leurs Seigneurs s'accordant à représenter humblement à votre Majesté qu'il est expédient que le tableau des frais jusqu'ici alloués dans les dites procédures devant ce comité, soit réduit; et leurs Seigneuries recommendent que, provisoirement et jusqu'à plus ample considération de tels frais dans toutes les causes en Appels ou dans toutes les matières qui ne sont pas en Appels, venant des Cours de Juridiction Ecclésiastique et d'Amirauté, soient taxés et alloués par tous les officiers taxans, ainsi qu'ils sera ci-après ordonné de vérifier, et de rapporter le dit tableau au Conseil, suivant la cédule ci-annexée; et que ce taux de charges soit suivi par les Solliciteurs devant ce Comité."

Sa Majesté ayant pris cette représentation en sa considération, il lui a plu, par et avec l'avis de son Conseil Privé, d'approuver cette représentation, et ce qui y est recommandé, et d'ordonner, et il est ordonné par les présentes que ces avis soient dûment et ponctuellement observés, qu'on y ait égard, et qu'ils soient mis en exécution. Que tous ceux qui pourront y être, concernés en prennent connaissance, et se conduisent en conséquence.

C. C. GREVILLE.

CEDULE DES FRAIS CI-DESSUS MENTIONNÉS.

	£	s.	d.
Arrhes,	0	13	4
Pour examen des copies officielles des procédures,	2	2	0
(La fixation de cet honoraire est laissée à la discrétion du Greffier de Cour d'Appels.)			
Assiduité au Bureau du Conseil pour affaires ordinaires, telles que entrer un Appel, une comparution, faire une recherche, entrer une Pétition ou un Affidavit, donner un Avis,	0	10	0
Instructions pour demande d'Appel,	0	10	0
Dresser une Pétition ou une Cause, par feuille,	0	2	0
Dresser une Appendice, par feuille,	0	1	6
Copier, par feuille,	0	0	0
Comparaître sur ordre ou référence,	0	0	0
Dresser de petites Pétitions pour Ordre, etc.	0	10	0
Instructions pour cause,	1	0	0
Assister comme Conseil,	1	0	0
Corriger des feuilles d'épreuves, par feuille imprimée,	0	10	6
Correction de feuilles d'épreuves étrangères ou des Indes, par feuille imprimée,	1	1	6
Pour Audition,	0	0	0
Assister le Greffier du Conseil par ordre,	0	0	8
Assister à la chambre du Conseil pour une Pétition,	1	6	8
Assister tout le jour à la chambre du Conseil pour un Appel qui n'a pas lieu,	2	6	8
Assister à une audience,	3	6	8
Assister à un jugement,	1	6	8
Frais de Session (pour l'année légale) égaux à 4 fois les frais de terme,	3	3	0

A LA CHAMBRE DU CONSEIL, WHITEHALL,
10 AOUT, 1842.

Par Comité Judiciaire du Conseil Privé:

Les Lords du Comité Judiciaire ayant pris en considération la coutume de référer la taxation des frais pour les causes en Appels, et autres matières discutées à la barre de leurs Seigneuries, aux Maîtres de la Cour de Sa Majesté de Westminster, et étant d'opinion que cette coutume devrait être discontinuée; là dessus il a plu à leurs Seigneuries d'ordonner, comme il est ordonné par le présent, qu'il soit référé au Greffier du Conseil Privé pour les causes en Appels, agissant comme le Régistrateur, de ce Comité, pour taxer tous les bills de frais, d'après les ordres de leurs Seigneuries pour les causes en Appels, ou pour les pétitions des parties; et leurs Seigneuries ordonnent de plus, que toute taxation de cette nature soit déterminée par la cédule des honoraires annexée à la représentation de leurs Seigneuries à Sa Majesté en Conseil, en date de ce jour; et leurs Seigneuries ordonnent de plus qu'il soit tenu un état séparé de tous les frais reçus par le dit Greffier pour les causes en Appels, en à compte de pareilles taxations, et ces honoraires doivent être les mêmes que ceux fixés par les maîtres ou autres personnes auxquelles la taxation de pareils bills a été ci-devant référée.

C. C. GREVILLE.

CONTRATS POUR LES EXCLUSES DU CANAL WELLAND.

DES propositions seront reçues d'ici au PREMIER NOVEMBRE prochain, à l'Office du BUREAU des TRAVAUX, à Kingston, pour la construction de 17 (Dix-sept) ECLUSES sur le CANAL WELLAND, et l'excavation des fossés pour les écluses, et les intermédiaires partout où il seront répétés.

Il ne sera pas nécessaire que ceux qui feront des propositions résident à Kingston ou à Ste Catherine.—Ceux dont les propositions seront acceptées en recevront avis par la malle, de la part du Secrétaire du Bureau des Travaux.

Bureau ou les spécifications peuvent être examinés au ton.

Des cautions, résidants dans la Province seront requisent.

T. S. BEGLEY.
Secrétaire.

Office du Bureau des Travaux } 27 Oct.
Kingston 11 Octobre 1842. }

AVIS AUX CONTRACTEURS.

DES PROPOSITIONS seront reçues pour l'exécution du Canal, travaux de MAÇONNERIE, ouvrages de TERRE et de ROC, dans toutes ou aucunes des sections sur la ligne du CANAL de BEAUHARNAIS, suivant les CARTES, PLANS, SECTIONS SPECIFICATIONS et INSTRUCTIONS, qui peuvent être vues au Bureau du Comité des Travaux à Kingston, ou au Bureau de J. B. MILLS, Ecr. ingénieur, à Ste Timothée, qui donnera également telle information ultérieure aux personnes qui désirant faire des offres, pourront requérir après le 2 NOVEMBRE.

On ne recevra aucune proposition qui ne sera pas suivant la forme prescrite, dont on peut se procurer des copies en faisant applications comme ci-dessus.

Les propositions seront accompagnées d'un consentement écrit de deux cautions solvables qui, déclareront se porter comme garantie pour la due exécution du contrat, et ces propositions doivent être adressées au Bureau du Secrétaire des Travaux, à Kingston, et doivent être delivrées le ou avant, le 21 NOVEMBRE prochain date après laquelle aucune proposition ne sera reçue.

T. S. BEGLEY.
Secrétaire,

Office du Bureau des Travaux } 27 Oct.
Kingston 22 Octobre 1842. }

A VENDRE.

DES Propositions adressées au Secrétaire du Bureau des Travaux, à son Office à Kingston, seront reçues jusqu'au 10 Novembre prochain pour l'acquisition de la GRANDE REMISE de 80 pieds de long, sur 40 pieds de profondeur, érigée comme, lieu de manège, en arrière de l'ancienne maison du gouvernement, il y a environs deux ans.

L'acquéreur devra l'abattre et l'enlever avant le premier Décembre prochain.

T. S. BEGLEY
Secrétaire,

27 Oct. 1842.